

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2012**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
1^{er} FEVRIER 2012

L'an deux mille douze et le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Pierre ANTOINE, Emilien DURIGON, Pierre CORNU, Mme Evelyne GAUDILLAT, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, Jérôme FOL, Mmes Maryse MALLARD, Chantal MALDANT

Absents excusés : Georges DURAND ayant donné pouvoir à M. Aimé VUITTENEZ
Mlle Nadine AGUADO ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE
Mme Julie GUYOT

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Renouvellement adhésion au système de certification forestière PEFC en Bourgogne*
 - 2) *Demande d'aide du conseil régional de Bourgogne et de l'Europe dans le cadre de la réalisation de travaux d'investissement forestier*
 - 3) *Demande d'aide du conseil général de Côte d'Or dans le cadre de la réalisation de travaux d'investissement forestier*
 - 4) *Demande de subvention exceptionnelle pour la maison des associations*
 - 5) *Demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement de la RD 974*
 - 6) *Demande DETR pour l'aménagement paysager de la RD 974*
 - 7) *Demande DETR pour menuiseries extérieures de l'école primaire*
 - 8) *Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial*
 - 9) *Demande de subvention au titre des amendes de police*
 - 10) *Convention entre le département et la commune relative à la réfection de la RD 974, constitution d'un groupement de commandes*
 - 11) *Création d'un emploi occasionnel, service voirie/espaces verts*
 - 12) *Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe (service voirie)*
 - 13) *Mise à jour du document unique*
 - 14) *Adhésion à l'association « Paysage de Corton »*
 - 15) *Acquisition foncière*
 - 16) *Création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe*
 - 17) *Maintien des droits de plantation de la vigne*
- Bien vacant et sans maître (AP 165) reportée en questions diverses

1) RENOUVELLEMENT ADHESION AU SYSTEME DE CERTIFICATION FORESTIERE PEFC EN BOURGOGNE

Le Conseil Municipal reconduit, à l'unanimité, son adhésion à la certification forestière PEFC (Pan European Forest Certification) en Bourgogne pour une durée de 5 ans. Ce renouvellement prend effet au 1^{er} janvier 2012, la participation aux frais s'élève à 270.05 € pour les années 2012 à 2016.

2) DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE ET DE L'EUROPE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FORESTIER

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de **conversion en futaie feuillue** sur **4,00 ha** à entreprendre dans la **parcelle forestière 1a** de la forêt communale relevant du régime forestier. Ce projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de **13 950,00 €** hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le projet technique et financier qui lui est présenté ;
2. **SOLLICITE** l'octroi d'une aide financière du Conseil Régional de Bourgogne (CRB) et de l'Union Européenne (FEADER) - chaque financeur intervenant pour moitié - d'un montant maximum total de **3 200,00 €** ;
3. **ACCEPTE** le principe de solliciter l'aide du FEADER dès lors que le Conseil Régional de Bourgogne aura étudié et retenu le présent projet, déposé au titre de l'appel à projets lancé par la Région

3) DEMANDE D'AIDE DU CONSEIL GENERAL DE CÔTE D'OR DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FORESTIER

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de **dépressage** sur **6,97 ha** à entreprendre dans la **parcelle forestière 30p** de la forêt communale relevant du régime forestier. Ce projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif s'élève à la somme de **5 153,20 €** hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet qui lui est présenté,
- **SOLLICITE** l'octroi d'une aide du Conseil Général de Côte d'Or pour ces travaux d'un montant maximum de 1 742.50 €,

4) **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Dans le cadre du projet d'une maison des associations, dont l'estimatif des travaux s'élève à 174 868.90 € HT, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de solliciter, à l'unanimité, une aide financière auprès de M. SUGUENOT, Député de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire

5) **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 974**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Route Départementale 74, dont l'estimatif des travaux s'élève à 543 527.57 € HT, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter une aide financière auprès de M. PATRIAT, Sénateur de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire

6) **DEMANDE DETR POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA RD 974**

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de l'aménagement paysager de la Route Départementale 974 dont le montant des travaux s'élève à 75 852.46 € HT soit 90 719.54 € TTC. Il sollicite à l'unanimité l'aide de l'Etat au titre de la DETR et une subvention au titre de la réserve parlementaire.

7) **DEMANDE DETR POUR MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération changement des menuiseries extérieures de l'école primaire dont le montant des travaux s'élève à 30 186 € HT soit 36 102.46 € TTC. Il sollicite, à l'unanimité, l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

8) **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FONDS CANTONAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de travaux de voirie 2012 pour un montant de 109 240 € HT, soit 130 651.04 € TTC et de solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du fonds cantonal de développement territorial pour l'année 2012. Les sommes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

9) **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune envisage, sur l'exercice 2012, dans le cadre des travaux de voirie de la Route Départementale 974 de créer des places de stationnement. Le montant des travaux est estimé à 543 527.57 € HT. Ces travaux peuvent bénéficier du concours du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE**, à l'unanimité, le concours du Conseil Général au titre du produit des amendes de police.

10) CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE
RELATIVE A LA REFECTION DE LA RD 974, CONSTITUION D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES

Les travaux de réfection de la couche de roulement de la RD 974, dans la traversée de la commune, impliquent la réalisation de travaux d'aménagements urbains de sécurité sur le domaine public routier départemental. En raison du caractère connexe des travaux à réaliser, et dans le but d'assurer une meilleure coordination, il est proposé d'avoir recours à un groupement de commandes qui permettra des économies d'échelle et une mutualisation de la passation des marchés publics.

L'enveloppe financière globale affectée au marché de travaux pour la réalisation du projet est estimée pour le conseil général à 321 789.76 € TTC et pour la commune de LADOIX-SERRIGNY à 742 149.29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention à passer avec le Conseil Général et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

11) CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL, SERVICE VOIRIE/ESPACES
VERTS

Monsieur le Maire informe les élus que suite au départ à la retraite de M. Jean-Claude GIRARDOT à la fin du mois d'avril 2012 et des congés lui restant à prendre, il convient de créer un poste occasionnel d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **ACCEPTE**, à l'unanimité, de créer ce poste à compter du 19 mars 2012 jusqu'au 29 avril 2012.

12) CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème}
CLASSE (SERVICE VOIRIE)

Afin de renforcer l'équipe du service voirie, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de créer un emploi occasionnel d'adjoint technique 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 2 mai 2011 au 31 octobre 2012.

13) MISE A JOUR DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune avait approuvé, par délibération du 6 juillet 2009, la réalisation d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il a été réalisé et approuvé en mars 2010, il convient aujourd'hui de procéder à sa mise à jour.

M. le Maire propose au conseil municipal de faire appel au centre de gestion afin qu'il aide la collectivité à la mise à jour de ce document. Le Centre de Gestion propose la mise à disposition, par le biais d'une convention, d'un conseiller en prévention du service hygiène et sécurité, l'estimation du coût de cette intervention s'élève au maximum à 598.50 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à raison de 14 voix pour et 2 abstentions (MM. Pierre CORNU et Emilien DURIGON) **AUTORISE** le Maire à signer cette convention pour la mise à jour de ce document unique.

14) ADHESION A L'ASSOCIATION « PAYSAGE DE CORTON »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'association « Paysage de Corton », ses statuts et notamment le but de cette association qui s'emploie à développer des initiatives pour travailler la vigne tout en respectant l'écosystème. Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à l'association « Paysage de Corton » et **VOTE** un crédit de 50 € à l'article 6281 du budget communal correspondant à la cotisation annuelle de la commune.

15) ACQUISITION FONCIERE

Afin de procéder à l'élargissement du carrefour routier formé par la Route Départementale 74 et la Rue de la Gremelle ainsi qu'à la réalisation de trottoirs, il est nécessaire de procéder à des acquisitions foncières.

Les parcelles concernées sont cadastrées AM 332 et 335 et appartiennent à M. Maurice MARATRAY domicilié à LADOIX-SERRIGNY.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de ces parcelles au prix de 2.90 le m², celle numérotée 332 a une surface de 1 a 93 ca, celle numérotée 335 couvre 1 a 55 ca.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'acquérir lesdites parcelles pour une superficie totale de 3 a 48 ca au prix de 2.90 le m², **DIT** que les frais notariés restent à la charge de la commune et **AUTORISE** le maire à signer tous actes relatifs à ce dossier.

16) CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE**, à l'unanimité, de créer à compter du 30 avril 2012 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires.

17) MAINTIEN DES DROITS DE PLANTATION DE LA VIGNE

Par 15 voix pour et 1 abstention (M. Pierre ANTOINE), le conseil municipal **DEMANDE** au gouvernement et au Chef de l'Etat de convaincre les quelques états membres de la communauté européenne de maintenir les droits de plantation de la vigne.

Questions et informations diverses

Le conseil municipal est favorable pour l'engagement d'une procédure dite de biens vacants et sans maître pour la parcelle AP 165.

M. Michel SAUVAIN informe les élus que l'entreprise, travaillant en zone d'activités des Gouteaux, a stocké de la terre végétale au bâtiment de la gare.

Il informe aussi le conseil que les problèmes de déjections de chiens sur la voie publique semblent s'arranger.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la mise en délibéré de l'affaire qui oppose la commune à M. BRAC Kléber. Les résultats seront connus le 29 mars prochain.

L'élu volontaire représentant la commune au Comité de pilotage de l'étude de ruissellement sur la côte viticole sera M. Pierre CORNU.

Le conseil municipal prend connaissance de la charte de l'action sociale du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Mme Chantal GAUTHRAY s'est renseignée auprès d'autres communes sur la pratique d'une mise en place d'une caution pour affichage, elle en informe les élus.

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux des dates de réunions organisées par la Gendarmerie portant sur le protocole de participation citoyenne.

M. le Maire informe les élus qu'avant le vote du Budget Primitif 2012 une réunion de conseil municipal aura lieu dès que les dossiers seront prêts.

M. François DESERTOT fait part des nouvelles dates d'intervention du SICECO pour l'entretien du réseau d'éclairage public. L'entreprise effectuera trois passages par an : fin mars, fin juillet et mi-novembre.

M. Pierre CORNU informe le conseil que la SAFER devrait prendre contact avec la commune. En effet, une parcelle située en CORTON serait à vendre.

M. Emilien DURIGON demande des informations sur le dossier chemins touristiques présenté par plusieurs étudiants dijonnais. M. le Maire lui répond que ce dossier a été transmis aux conseillers généraux des cantons Beaune sud et Beaune nord.

Remerciements divers.

La séance est levée à 22 h 10.